

Éléments climat-environnement

Déclaration franco-allemande 19 juin

La lutte contre le dérèglement climatique demeure parmi les plus grands défis auxquels nos sociétés font face. La France et l'Allemagne s'engagent à mettre en œuvre l'Accord de Paris avec ambition, dans tous les secteurs et à privilégier le multilatéralisme pour intensifier leurs efforts en matière de lutte contre le changement climatique. De ce point de vue, le dialogue de Petersberg a permis d'envoyer un signal fort.

L'Union européenne doit maintenir son leadership au niveau international en matière de lutte contre le changement climatique. Dans cette perspective, une stratégie de long terme de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité des émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2050 ne constitue pas seulement une nécessité, mais également une opportunité économique.

La France et l'Allemagne s'engagent également à travailler de conserve afin que l'Union européenne puisse réviser son engagement (Nationally Determined Commitment) d'ici le début 2020 afin de tenir compte des réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre supplémentaires permises par les accords sectoriels ou les négociations en cours au niveau européen.

L'Allemagne et la France décident de mettre en place un groupe de travail interministériel conjoint sur les questions climatiques européennes et internationales, afin d'accroître leur coopération dans ce domaine transectoriel et de partager des visions communes en matière de transition énergétique et d'outils à mettre en œuvre pour développer une finance plus durable et des incitations économiques permettant de réaliser ces transitions, y compris en matière de tarification du carbone.

La préservation des écosystèmes et de la biodiversité constituent une autre préoccupation clé que partagent la France et l'Allemagne. Dans cette perspective, les deux pays sont convenus d'œuvrer au niveau européen pour la réduction de l'usage des pesticides. Ils sont également convenus d'appeler à une ambition internationale afin de susciter, en matière de biodiversité, la même dynamique dont a bénéficié le changement climatique, dans la perspective de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CBD) qui aura lieu en Chine en 2020.

Dans le cadre de l'élaboration du cadre financier pluriannuel post-2020 de l'Union européenne, la France et l'Allemagne souhaitent qu'une part substantielle du prochain budget de l'Union européenne soit consacré au financement du climat et que celui-ci ne contienne pas de financement pouvant porter atteinte à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.